

LES RENDEZ-VOUS DE L'ADS*

*Autorisations du droit des sols

TÉMOIGNAGES, ÉCHANGES DE PRATIQUES ET D'EXPÉRIENCES

21, 28 SEPTEMBRE - 5, 12 OCTOBRE 2021



 4 Webinaires de 11h30 à 12h, les 21/09, 28/09, 5/10 et 12/10/2021

 **Inscription plateforme en ligne, code DEMLA**
Liens de connexion transmis avec la convocation, connexion recommandée 15 min. avant le début de la séance.

Au 1^{er} janvier 2022, l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les autorisations du droit des sols (demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme) va s'imposer aux collectivités.

Pour accompagner la mise en oeuvre de la dématérialisation, une série de webinaires est proposée à partir du témoignage d'une collectivité ayant déjà expérimenté la démarche.

Les "rendez-vous de l'ADS" :

- › Un temps d'échanges/questions entre professionnels à partir des témoignages de la Communauté de communes du Grand Langres.
- › L'occasion de partager ses pratiques au sein d'un réseau de professionnels de l'urbanisme en Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.

CALENDRIER / PROGRAMME

| | |
|-----------------|---|
| 21 septembre | Présentation du service commun instruction de la Communauté de communes du Grand Langres Mise en place de la dématérialisation : les étapes clés déjà passées les étapes à venir Conseils et points de vigilance dans le cadre de la démarche globale de mise en oeuvre |
| 28 septembre | L'instruction Le travail avec les communes qui ont confié la mission d'instruction à la Communauté de communes du Grand Langres Quid de la préinstruction ? Le logiciel commun d'instruction La gestion du double flux Les formations en interne et des agents de communes concernées ; l'accompagnement au changement de pratiques Le fonctionnement général de l'instruction tout dématérialisée sauf l'arrêté final Conseils et points de vigilance |
| 5 octobre | La consultation Travaux préparatoires avec les services extérieurs avant la dématérialisation des consultations La consultation dématérialisée des services extérieurs en pratique Conseils et points de vigilance |
| 12 octobre | L'archivage et la consultation des dossiers par les tiers Le plan de classement Les pratiques de la Communauté de communes du Grand Langres Conseils et points de vigilance |



Marie-Pierre Clavel
conseillère formation

03 25 83 10 72
mariepierre.clavel@cnfpt.fr

Catherine Varalta
assistante formation

03 25 83 10 82
catherine.varalta@cnfpt.fr

Sylvie Lerond
conseillère formation

03 83 18 46 37
sylvie.lerond@cnfpt.fr

Stéphanie Ruch
conseillère formation

03 89 21 72 44
stephanie.ruch@cnfpt.fr

Vincent Psalmon
conseiller formation

03 86 52 94 17
vincent.psalmon@cnfpt.fr